



C É G E P
BEAUCE-APPALACHES

Attestation de formation

Le Cégep Beauce-Appalaches reconnaît que :

Richard Oliva

a rempli toutes les conditions prescrites et satisfait aux exigences du cours :

Introduction à la Loi 16 - Immeubles en copropriétés divisées (6 h) / 26/05 et 02/06/2021

*En foi de quoi le Cégep Beauce-Appalaches, ayant son siège à
Saint-Georges, décerne la présente attestation.*

Fait à Saint-Georges, le 8 juin 2021

Caroline Bouchard, directrice
Direction des services de la formation continue
Cégep Beauce-Appalaches

Établissement d'enseignement public reconnu en vertu de la Loi 90.